

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PIERRELEVEE

PRESENTS : Mrs : BOISNIER Gérard, Président - ZAJAC Joseph – KALFOUS Gilles
Mmes : DAULLE Carine - DESWARTE Thérèse – NICOLAS Michèle

ABSENTS EXCUSES : Mme GONORT-DAILLY Christelle – Mme MACARTY Laure –
MALANDAIN Valérie

POUVOIRS : Madame GONORT-DAILLY à Monsieur ZAJAC
Madame MACARTY Laure à Madame NICOLAS Michèle
Madame MALANDAIN Valérie à Monsieur BOISNIER Gérard

SECRETAIRE : Madame DAULLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 Octobre 2012

COLIS DES SENIORS

Comme chaque année un colis sera remis au seniors âgés de 65 ans et plus

Date de la remise prévue le 15 décembre à 15h00

Une jacinthe sera offerte à chaque femme recevant un colis

Des gâteaux seront réalisés par les membres du C.C.A.S.

AIDE AUC HAUFFAGE

Une question est soulevée par Madame DESWARTE concernant la notion d'aide

En effet il est indispensable de différencier une aide, d'un acquis

Dans le cadre de la conjoncture actuelle il serait judicieux de demander à chaque seniors bénéficiant de cette aide de nous fournir leur avis d'imposition avant versement et ainsi versée cette aide uniquement au foyer ne dépassant pas un certain plafond ; les membres doivent réfléchir au seuil à choisir et ainsi pour l'aide au chauffage 2013 un courrier sera adressé à chaque foyer suivant libellé qui suit :

Dans le cadre de conjoncture de crise que traverse notre pays, si vous souhaitez bénéficier de l'aide au chauffage 2012, je vous remercie de nous faire parvenir votre avis d'imposition

Il est soulevé le problème de consultation des avis d'imposition, il est suggéré que Monsieur le Président soit le seul à consulter l'avis d'imposition ; sujet à aborder au prochain Conseil Communal lors du vote du budget.

COÛT DE L'INSCRIPTION A LA GALETTE ANNEE 2013

Monsieur le Président demande au Conseil Communal si le coût de l'inscription à la galette pour l'année 2013 est pris en charge par la Centre Communal d'Action Sociale pour les personnes à partir de 65 ans.

Le Conseil Communal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de prendre en charge le coût de l'inscription à la galette en le versant au Comité des Fêtes de PIERRE LEVEE.

Le secrétariat de la Mairie sera chargé de réceptionner les inscriptions des personnes.

INFORMATIONS

Concernant les personnes sensibles

Monsieur RODDIER

Monsieur et Madame BRAVIN

Monsieur et Madame MARTEAUX

Monsieur et Madame BORDEREAU

Malgré une attention particulière du voisinage, ne serait-il pas souhaitable d'équiper ces foyers d'une téléalarme (sujet à aborder au prochain Conseil Communal lors du vote du budget).

La séance est levée à vingt heures.